

OBJECTIFS :

- Développement et initiation sous la tutelle d'un titulaire du B.F.2e degré ou plus
- Encadrement en autonomie d'une séance de sports de combat et arts martiaux (en direction d'un public de type "pratiquant en loisir" et cela à partir de 18 ans révolus)
- Accéder au B.F.2e degré qui permet l'ouverture et la gestion d'un club de sports de combat et arts martiaux
- Obtention du Diplôme d'Animateur Fédéral (la validité de ce diplôme est permanente).

PREREQUIS ET PERSONNES CONCERNÉES :

- Tout public licencié FSC.
- Être âgé d'au moins 17 ans.
- Être titulaire du dernier grade en club de la discipline concernée ou discipline équivalente, depuis une saison sportive (Ex. : ceinture marron)
- Être reconnu apte médicalement.
- Être titulaire d'une attestation de secourisme (peut-être obtenue en cours de formation).

ANIMATION :

- Par un formateur expérimenté sur ces sujets.
- Méthode participative sous forme d'échanges d'expériences
- Outils pédagogiques interactifs (PowerPoint sur vidéoprojecteur)
- Mise en situation pratique.

DUREE DE FORMATION :

Un week-end de formation.

VALIDATION :

- La formation technique, pédagogique et l'évaluation s'effectue durant le stage de formation.
- L'obtention du [DAF] ne pourra être obtenu qu'à 18 ans révolus.
- La note minimum de 10/20 doit être obtenue à chaque UF (Unité de Formation).
- L'évaluation du diplôme du DAF porte sur les UF1 à UF9.

DOCUMENTS DELIVRES :

- Attestation individuelle de formation sur le passeport FSC
- Livret de formation.

CONTENU DE LA FORMATION

<ul style="list-style-type: none"> ● UF1 – Les publics ● UF2 – L'animation ● UF3 – La pédagogie ● UF4 – La sécurité ● UF5 – Gestion administrative 	<ul style="list-style-type: none"> ● UF6 – La réglementation ● UF7 – L'antidopage ● UF8 – Anatomie ● UF9 – La citoyenneté
---	---



Formation accessible aux personnes handicapées, nous consulter pour adapter la formation.